

UNITED NATIONS

UNITED NATIONS MISSION IN  
COTE D'IVOIRE



MINUCI

NATIONS UNIES

MISSION DES NATIONS UNIES EN  
CÔTE D'IVOIRE

*Bureau du Porte-parole*

*N0. 2*

***POUR DIFFUSION***

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**LA MINUCI DEPLOIE DEUX OFFICIERS MILITAIRES DE LIAISON  
DANS LA RÉGION DE DUÉKOUÉ**

*Abidjan, le 28 juillet 2003---* Dans le cadre de sa mission de liaison et d'observation de l'évolution de la situation en Côte d'Ivoire, la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) a déployé, le 24 juillet dernier, deux officiers de liaison militaire dans la localité de Duékoué, dans le Grand Ouest du pays.

Les objectifs suivants ont été assignés aux deux officiers supérieurs de la MINUCI - un Sénégalais et un Jordanien - : Veiller à établir la liaison avec les différentes parties en présence dans cette région ; participer aux délibérations du comité tripartite de Bangolo (Ce comité est constitué des représentants des FANCI, des Forces Nouvelles et des Forces Licorne et MICECI) ; et faire l'évaluation de la situation dans le camp de réfugiés de Guiglo.

Ce déploiement d'éléments de la MINUCI s'inscrit dans le cadre du renforcement de la Mission des Nations Unies dans cette région. La composante militaire de la MINUCI devrait se voir renforcée par l'arrivée d'officiers de liaison supplémentaires dans un proche avenir.

La MINUCI a été créée le 13 mai 2003, lors de l'adoption unanime par le Conseil de Sécurité des Nations Unies de la résolution 1479 (2003), par laquelle la communauté internationale, faisant sien l'accord signé par les forces politiques ivoiriennes à Linas-Marcoussis, le 24 janvier 2003, décida de créer, pour une période initiale de six mois, une Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) avec pour mandat de faciliter la mise en oeuvre par les parties ivoiriennes de l'Accord Linas-Marcoussis et comprenant une composante militaire composée initialement de 26 officiers. 50 officiers supplémentaires pourront être progressivement déployés lorsque le Secrétaire général des Nations Unies le jugera nécessaire et estimera que les conditions de sécurité le permettront

\*\*\*\*\*

**Pour toute information supplémentaire, prière de contacter le bureau  
du porte-parole de la MINUCI au 22-48-33-64.**

